

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Saint-Genis-Laval

Introduction

Pour répondre à l'urgence climatique et réduire la pollution de l'air sur notre territoire, les associations vélos de la métropole de Lyon invitent la métropole et les communes à mettre en place un Plan Vélo orienté autour de trois axes : des infrastructures cyclables de qualité, des services vélos variés et innovants, et un accompagnement au changement de pratiques .
A Saint Genis Laval, une priorité, développer une véritable culture vélo.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.
Un tel Plan Vélo participatif sera la feuille de route de la politique vélo de la municipalité Saint-Genoise sur la durée du mandat et au delà.

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.
A Saint-Genis Laval, cette personne sera l'interlocuteur privilégié sur la question du vélo entre les habitant.e.s et la mairie.

Action n°3 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.
*Ce comité permettrait de prendre en compte l'expérience et les besoins des habitant.e.s qui se déplacent en vélo sur Saint-Genis Laval et alentour.
L'objectif est de développer une culture du vélo comme moyen de déplacement, d'améliorer la sécurité des piétons et cyclistes et de faciliter l'usage des modes de déplacement actif pour tous les habitants de la commune.*

Action n°4 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.
Cela concernerait les services en charge de la Voirie et du Développement Durable.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 :

Créer un réseau express vélo, connecté à la ViaRhôna, permettant depuis Saint-Genis Laval de rejoindre l'hôpital Lyon-Sud, Oullins, Lyon, La Mulatière, Pierre-Bénite, Brignais, Charly, Vourles, Irigny, Saint Fons, Sainte-Foy-lès-Lyon, Chaponost et Francheville.
*Un réseau express vélo est constitué d'itinéraires cyclables directs, larges et confortables, avec priorité aux intersections. La création de ces itinéraires peut nécessiter la suppression de places de stationnement automobile, compétence de la ville de Saint Genis Laval, ainsi qu'une surveillance active de la Police Municipale pour éviter l'arrêt et le stationnement des voitures et la circulation et le stationnement des deux roues motorisés sur ces aménagements cyclables.
A plus long terme, l'aménagement du Vallon des Hôpitaux doit prendre en compte les accès à la station de métro depuis chacun des quartiers de la commune..*

Action n°6 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : La commune peut proposer à la Métropole ces créations de pistes et participer avec les services de la Métropole aux projets d'aménagement cyclables correspondants.

Par exemple sur l'avenue Clémenceau au nord de la mairie, ainsi que l'accès à la Place Jaboulay par l'avenue de la République et la rue de Verdun, le prolongement de la piste de l'avenue Charles de Gaulle sur la Route de Charly en direction du centre ville,...

Ces pistes ne doivent pas empiéter sur les trottoirs, pour ne pas gêner les piétons, les poussettes et personnes à mobilité réduite.

Le réaménagement du Chemin de la Citadelle permettrait de traiter ce point noir dangereux pour les cyclistes et générateur de conflits d'usage entre automobilistes et cyclistes.

Action n°7 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Etablissements scolaires, Mairie, Poste, équipements sportifs et culturels, quartiers des Barolles et du Champlong, commerces, Complexe cinéma CGR,...

Le jalonnement avec le temps de trajet en vélo vers la Salle d'Assemblée et vers le Pôle de Services Publics du Champlong depuis le Centre Ville pourrait par exemple inciter certains automobilistes à utiliser le vélo sur de tels trajets et résoudre en partie les difficultés de stationnement aux abords de ces équipements.

Action n°8 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération entre les quartiers du Champlong et des Barolles, mais aussi vers le plateau et entre les deux côtés de la voie rapide A 450 et entre les deux côtés de la D342 (Saint Genis Laval - Chaponost gare)..

Action n°9 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines d'Oullins, Pierre Bénite, Irigny, Brignais, Charly et Vourles, notamment.

Compte-tenu de la vitesse des voitures, les cyclistes ne sont pas en sécurité pour se rendre en vélo à Charly, Brignais, les 7 Chemins et Irigny (croisement des accès à l'A 450, Rond-Points difficilement praticables en vélo, ...)

Action n°10 :

Mettre le vélo au cœur du futur quartier du Vallon des Hôpitaux, afin de soigner les accès depuis et vers les autres quartiers de Saint-Genis Laval, et notamment celui du Champlong tout proche. Dimensionner le parc relai automobile, libérer de la place dans les voies alentour. Prévoir au moins 400 places de stationnement vélo.

Un double-sens cyclable serait bienvenu sur le Chemin du Grand Revoyet, entre le Champlong et l'Hôpital Lyon Sud.

Action n°11 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°12 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Terminer le contournement du centre ville par l'est afin d'apaiser le cœur de ville et décongestionner l'avenue G. Clémenceau.

Action n°13 :

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la

législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Action n°14 :

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Action n°15 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°16 :

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse pour diminuer la pollution de l'air et le bruit.

Action n°17 :

Combattre tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés. L'anneau des Sciences, dont la construction coûterait 4 Milliards d'euros pour 60000 véhicules/jour, et entraînerait l'artificialisation de terres jusque là préservées, doit notamment être abandonné. Il pourrait être remplacé à moindre coût par la création de nouvelles lignes de transport en commun reliant directement d'est en ouest les communes périphériques entre elles (Tram-train,...) et un réseau cyclable de rabattement.

De nombreux exemples de par le monde montrent que les nouvelles voiries automobiles entraînent une augmentation globale du trafic routier, et sont alors rapidement saturées (paradoxe de Braess). En outre, la sortie de l'anneau des sciences au niveau des Hopitaux Lyon Sud est totalement contradictoire avec le projet d'éco-quartier du Vallon des Hôpitaux.

Action n°18 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Exemples : avenue de la République, rue de Verdun, route de Vourles et route de Charly, rue des Collonges, route d'Irigny en zone 30

Action n°19 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Poursuivre les efforts déjà entrepris en ce sens. Par exemple, créer une zone de rencontre sur la rue du 11 Novembre 1918.

Action n°20 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux. *Le sas vélo est un aménagement cyclable à part entière et d'une grande utilité pour le cycliste. Il est placé entre le feu tricolore et la ligne de feu en amont de laquelle les véhicules motorisés doivent s'arrêter. Il permet aux cyclistes d'être mieux visibles des autres usagers de la route, en particulier des poids-lourds qui tournent à droite. Il permet aussi aux cyclistes de se prépositionner sur la partie centrale de la chaussée pour tourner à gauche sans devoir traverser le flot de voitures en mouvement. Objectif d'ici 2026 : Généraliser les cédez-le-passage-cycliste au feu (dans toutes les directions quand cela est possible), les sas vélo et les doubles sens cyclables sur l'ensemble du territoire de la commune. Enfin, pour que la sécurité des cyclistes soit au rendez-vous, les contre-sens cyclables doivent être matérialisés notamment au niveau des intersections et nécessitent parfois la suppression de places de stationnement.*

Action n°21 :

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment autour du Centre Ville, Place du Maréchal Joffre, rue du Professeur Bonnet,...

Action n°22 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Notamment devant les écoles du Centre Ville

Action n°23 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement, sur l'avenue Georges Clémenceau notamment, afin de décongestionner cette voie très fréquentée et la rendre plus sûre pour les piétons et cyclistes.

Les résultats du Baromètre des Villes Cyclables 2019 ont fait état de nombreux points noirs sur cet axe, entre l'avenue du Maréchal Foch et la médiathèque.

Action n°24 :

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**Action n°25 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé sur la place Jaboulay, vers la Mairie, ainsi qu'à la future station de métro Hôpitaux Sud., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Le programme Alvéole cofinance la création de locaux à vélo sécurisés et adaptés dans les immeubles existants, et à proximité d'équipements publics. Il permet en outre d'avoir un accompagnement à la remise en selle et à acquérir les bons comportements pour se déplacer en sécurité à vélo. Il aide également à la mise en place du "savoir rouler dans les écoles".

En complément de l'offre de stationnement vélo et afin de libérer des places sur les parkings vélo occupés par les motos, prévoir des parkings spécifiques pour les deux roues motorisés.

Action n°26 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Eviter de les installer à proximité des silos de récupération du verre ; dans le cas contraire, ils sont inutilisés à cause du verre brisé qui jonche le sol autour de ces récupérateurs.

Action n°27 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Par exemple à côté de la Médiathèque et de la Poste (voir enquête NOVA 7 et SYSTRA)

Une enquête auprès des Saint-Genois devra être menée pour identifier les besoins.

Action n°28 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Le programme Alvéole permet de financer ces équipements.

Action n°29 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°30 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°31 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.
En particulier, la livraison des commerces du centre ville par un service de vélo cargo permettra de diminuer fortement l'arrêt et le stationnement en double file des véhicules de livraison sur les avenues Georges Clémenceau et Maréchal Foch.

Action n°32 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

L'aide mise en place pour les Vélos à Assistance Electrique doit être étendue à d'autres types de vélos, et la commune doit accompagner Janus France dans la mise en œuvre du pack Autonomie Vélo.

Action n°33 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°34 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

La commune devra soutenir l'implantation d'une Maison du Vélo, par exemple gérée par Janus France, à même de développer la culture vélo à Saint Genis Laval.

Promouvoir une culture vélo**Action n°35 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°36 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°37 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Par exemple sur le complexe sportif Henri Fillot : des animations de type Vélo Ecole pourraient y être menées et la partie théorique relative au "savoir rouler" et aux règles de bonne conduite à vélo serait assurée à côté, dans une salle du gymnase l'Equinoxe.

Action n°38 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°39 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°40 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°41 :

Créer une "fête du vélo". en mi-juin de préférence, en fonction de la fête nationale du vélo.

Action n°42 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable,

notamment pour éviter l'encombrement des parkings vélo par les motos et scooters (exemple du parking vélo situé sur la Place Jaboulay, au début de l'avenue G. Clémenceau).

Pour être efficace, il faudra annoncer cette verbalisation et communiquer sur le nombre d'infractions sanctionnées.

Action n°43 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Ces nouvelles dispositions sont souvent méconnues des automobilistes et conducteurs de 2 roues motorisés, voire des piétons, ce qui engendre des incompréhensions mutuelles qui nuisent à la cohabitation des différents usagers de la voirie

Action n°44 :

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : ateliers mobiles d'autoréparation, formations à la conduite à vélo en ville...

L'association Janus peut les accompagner dans l'organisation et la mise en oeuvre de ces animations.